

POLLINIS

Paris, le 23 février 2018

PROTECTION DES ABEILLES LOCALES : VICTOIRE D'ÉTAPE

POLLINIS obtient la réintroduction d'un amendement¹ pour la protection juridique des abeilles locales et lance une campagne de mobilisation pour que la Commission européenne se saisisse de cette question cruciale pour l'avenir de l'apiculture et de l'agriculture.

Le 21 février à midi, 86 eurodéputés ont signé la réintroduction dans les débats d'un amendement proposé par POLLINIS demandant la protection juridique des abeilles locales. Cet amendement a été porté devant le Parlement européen par la députée espagnole Maria Lidia Senra Rodríguez.

Pendant dix jours, le pôle Abeilles de POLLINIS a oeuvré pour obtenir au moins 76 signatures² d'eurodéputés : le nombre nécessaire à la réintroduction de cet amendement. L'association a notamment mobilisé plus de 40 associations et chercheurs européens engagés dans la préservation sur le terrain de leurs espèces d'abeilles locales.

"C'est un moment historique : le début d'une prise de conscience au niveau européen qu'il est vital de protéger le travail des associations, des conservatoires et des chercheurs qui oeuvrent à la préservation sur le terrain de nos espèces endémiques", a déclaré Nicolas Laarman, délégué général de POLLINIS.

Cet amendement a été introduit dans un rapport sur les enjeux du secteur apicole de l'Union européenne³ grâce au soutien de trois eurodéputés Maria Lidia Senra Rodríguez (Gauche verte nordique), Molly Scott Cato (Parti Vert) et Isabelle Thomas (Socialiste). Il sera de nouveau soumis au vote, cette fois en séance plénière du Parlement européen, le 1er mars prochain. Pour être adopté, une majorité d'eurodéputés (au moins 376) devra le soutenir. POLLINIS lance donc une grande campagne de mobilisation auprès de ses sympathisants (1,3 million de citoyens européens) leur demandant de signer une pétition⁴ pour la protection juridique des abeilles locales en Europe afin de faire pression sur leurs eurodéputés.

En cas de victoire, la Commission européenne pourrait décider de ne pas agir, mais elle devra alors faire connaître les motifs de son refus. Si elle se saisit de la question, cette résolution sera le point de départ de l'obtention de la protection juridique des abeilles locales en Europe.

Il est grand temps...

Les abeilles locales (*Apis mellifera mellifera* en France, *Apis mellifera ligustica* en Italie ou encore *Apis mellifera carnica* en Europe de l'Est, etc.) sont installées sur l'ensemble du continent

européen depuis plus d'un million d'années. Ces abeilles - pourtant parfaitement adaptées aux différents climats et territoires européens - sont aujourd'hui menacées par l'importation massive d'abeilles non-endémiques et ce pour pallier notamment l'effondrement des colonies qui touche les abeilles depuis les années 90.

Cependant le mélange de différentes races génère des individus fragiles qui sont mal adaptés à leur environnement. Cela oblige les apiculteurs à intervenir en nourrissant les abeilles au sucre, en remplaçant fréquemment les reines devenues peu fécondes ou encore en déplaçant les colonies incapables d'assurer leur subsistance.

Partout en Europe, des apiculteurs et des scientifiques préservent ces abeilles locales dans des conservatoires⁵. Mais sans encadrement juridique, ce travail de conservation - parfois vieux de plus de trente ans - peut être anéanti par l'installation dans la même zone d'une seule ruche d'abeilles non-endémiques.

1. [L'amendement demandant la protection juridique des abeilles locales en Europe](#)
2. [Les Eurodéputés signataires de la ré-introduction de l'amendement pour la protection légale des abeilles locales](#)
3. « [Perspectives et défis pour le secteur apicole de l'Union européenne](#) »
4. [La pétition pour la protection juridique des abeilles locales en Europe](#)
5. [La FEdCAN](#) : et les [associations européennes signataires de la déclaration de principe de POLLINIS](#)

[Et notre fiche sur l'abeille locale.](#)

Association indépendante et sans but lucratif qui se bat pour la protection des abeilles et des pollinisateurs sauvages en militant notamment pour un modèle agricole sans pesticide en Europe. POLLINIS repose entièrement sur les dons de citoyens engagés comme vous dans ce combat vital et ne reçoit aucun financement de gouvernements ou d'organisations professionnelles pour pouvoir conserver son indépendance absolue vis-à-vis de tout pouvoir économique ou politique. (www.pollinis.org)